

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences médicales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences médicales. 2017, Université de Strasbourg. hceres-02026820

HAL Id: hceres-02026820

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026820>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Grade licence Diplôme de formation générale en sciences médicales

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Sciences de la vie et de la santé

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Les programmes d'enseignement du Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM) suivent les directives des arrêtés du 28 octobre 2009, relatif à la première année commune aux études de santé (PACES), et celui du 22 mars 2011. Organisé en six semestres, le diplôme de formation générale en santé (DFG) correspond au grade de licence et sanctionne le premier cycle des études de Santé (180 crédits européens - ECTS). Cette formation permet aux étudiants d'acquérir les connaissances de base dans le domaine des sciences exactes, biologiques et humaines, ainsi que des connaissances spécifiques en sciences médicales, pharmaceutiques, odontologiques et maïeutiques en rapport avec les métiers et spécialités qu'offrent les différents parcours. L'obtention du DFG permet l'accès aux étudiants au deuxième cycle des études de santé.

L'enseignement de la PACES (60 ECTS) comprend un tronc commun de sept unité d'enseignement (UE) apportant 50 ECTS (UE dispensées sous forme de cours magistraux et visio-conférences) et une UE spécifique de 50 heures apportant 10 ECTS pour chacune des filières médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique. Les étudiants bénéficient également d'un enseignement dirigé dans la plupart des matières.

Chaque filière a son propre *numerus clausus*. Les étudiants qui le souhaitent peuvent participer aux épreuves des quatre concours. En fonction des résultats obtenus aux différents concours, des possibilités de réorientation sont offertes aux étudiants au sein d'autres formations de l'université de Strasbourg (*Sciences de la vie* ou *Chimie*, Ecole Polytech).

L'enseignement organisé en deuxième et troisième année de médecine (DFGSM 2 et 3) conduit les étudiants à conforter leurs connaissances théoriques dans les domaines des sciences fondamentales et à aborder l'étude de la séméiologie. Il comporte des UE obligatoires auxquelles sont associées, dès la deuxième année, des stages cliniques d'initiation aux fonctions hospitalières ainsi qu'une initiation aux premiers secours et aux risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. La formation permet l'acquisition de compétences complémentaires (anglais, informatique, lecture critique d'articles). Elle offre également l'ouverture à des parcours individualisés par l'intermédiaire d'UE libres ou de masters.

Analyse de la PACES

Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

La PACES propose un enseignement en tronc commun réparti sur les deux semestres et une UE spécifique à chaque filière de santé : médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique. De plus, les étudiants souhaitant suivre une formation de rééducation (masso-kinésithérapie, ergothérapie et psychomotricité) doivent obligatoirement s'inscrire à une des filières de PACES en plus d'une UE spécifique à cette formation.

Les étudiants peuvent s'inscrire de une à cinq filières pour un volume horaire annuel de cours allant en moyenne de 396 heures pour une filière, à 513 heures pour cinq filières. La mutualisation de certains enseignements des UE et l'organisation des épreuves du concours ont été mises en place pour permettre aux étudiants le souhaitant de s'inscrire à plusieurs filières. Cependant, on note un déséquilibre dans les volumes horaires de l'UE spécifique selon la filière. Ainsi, l'UE spécifique médecine comporte 55 heures et celle d'odontologie 69 heures, ce qui est inhabituel et questionne sur l'égalité des parcours.

Les enseignements sont bien répartis sur les deux semestres et les étudiants disposent d'un enseignement magistral avec retransmission simultanée dans neuf salles d'enseignement. La répartition des étudiants pour l'enseignement magistral présentiel ou en vidéo-transmission n'est pas précisée dans le dossier. Un enseignement dirigé est également dispensé dans presque toutes les matières (sauf UE 7 santé publique et UE5) correspondant à 12,5% du volume total de cours au premier semestre et de 9,6% au second semestre.

L'organisation matérielle des épreuves du concours est bien décrite. Les épreuves sont soit des questions à choix multiple (QCM), soit des questions à choix double (QCD) et/ou des questions rédactionnelles courtes (QRC). Le document ne précise pas comment ces différents types d'épreuves se répartissent selon les UE.

De même, les modalités de correction des épreuves ne sont pas décrites et les jurys de correction ne sont pas explicités. Il est cependant intéressant de noter qu'après la levée d'anonymat, suite à la publication des résultats des épreuves du concours au premier et au deuxième semestre, les étudiants peuvent obtenir auprès des enseignants un commentaire pédagogique de leurs copies.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les enseignants de la faculté de Médecine en collaboration avec ceux de la faculté de Pharmacie organisent depuis 2012 une autoévaluation destinée aux futurs bacheliers, candidats à l'entrée en PACES. Ce dispositif est intéressant par rapport à son objectif qui est de permettre aux candidats à la PACES de s'autoévaluer par rapport aux prérequis de la formation avant de s'engager dans ces études de santé. 500 bacheliers ont participé à cette autoévaluation en 2016. Il est dommage de ne disposer d'aucun résultat chiffré sur les résultats afin d'apprécier le niveau des lycéens évalués par rapport aux prérequis de la PACES.

Par ailleurs, il est fait mention dans le document des journées des universités et d'une journée « portes ouvertes », sans plus d'information sur l'implication des enseignants de la formation à ces événements. On ne dispose pas d'information sur un éventuel site internet mis à disposition des lycéens ou des étudiants pour obtenir des informations sur la formation.

Un tutorat est organisé pour les étudiants de PACES par les étudiants de deuxième année des quatre filières. Il n'est pas précisé s'il est ouvert à tous les étudiants et aucune indication n'est fournie dans le document sur un éventuel encadrement du tutorat par des universitaires. Des examens et un concours blanc sont organisés pendant l'année universitaire, les enseignants fournissant les questions posées au concours blanc dont les épreuves sont ensuite corrigées par les tuteurs. Le dossier n'apporte pas de renseignement sur l'efficacité du système de tutorat pour la réussite au concours PACES.

On ne retrouve pas de renseignements sur d'éventuels dispositifs mis en place pour les étudiants en difficultés d'apprentissage au cours de leur PACES. Certains étudiants peuvent être exclus de la PACES à l'issue du premier semestre (absents non excusés au concours par exemple). Les réorientations font l'objet de conventions avec d'autres composantes de l'université de Strasbourg (deuxième année de licence, prépa à l'école d'ingénieurs Polytech pour les étudiants reçus-collés ayant validé 60 ECTS mais non classés en rang utile pour un choix de filière) et orientation pour tous les collés vers les formations en *Sciences de la vie* ou *Chimie*. Il n'est pas fait mention de la manière dont les étudiants sont informés des possibilités de réorientations qui leur sont offertes en fonction de leurs résultats au concours. Aucune donnée chiffrée n'est disponible dans le dossier pour savoir où les étudiants se réorientent majoritairement.

La possibilité pour les étudiants réorientés de se réinscrire en PACES, après validation des ECTS requis dans d'autres filières, est offerte mais on ne sait pas combien d'étudiants sont concernés par ce dispositif.

Dans l'ensemble, le dossier ne donne pas d'informations pour évaluer les éventuels dispositifs mis en place pour l'aide aux étudiants et en particulier sur ceux ayant des contraintes particulières (situation de handicap, salariés, sportifs) ce qui ne permet pas d'apprécier l'égalité des chances des étudiants dans leur parcours au sein de la formation.

Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite

Les effectifs en PACES sont globalement stables sur les cinq dernières années (1759 en 2011 et 1751 en 2015) avec un taux de réussite dans une des quatre filières PACES de 24,8% qui se situe dans la moyenne nationale. La proportion de primant (204) et de redoublants (227) est presque identique (47,8% et 52,2% respectivement sur le nombre total d'admissibles au concours, classés en rang utile pour une des quatre filières).

37% des étudiants inscrits en PACES ne s'inscrivent qu'à une seule des filières santé et ces étudiants sont majoritairement des étudiants inscrits pour la première fois au concours (87%). Seuls 71 étudiants sur les 1751 en PACES se sont inscrits à toutes les filières de la formation. Il est impossible d'apprécier dans le document fourni si la filière retenue par l'étudiant classé en rang utile et qui a suivi plusieurs filières est un choix par défaut ou par choix principal.

Aucune donnée n'est apportée dans le dossier fourni sur l'origine des étudiants ou la mention de leur baccalauréat. Le manque de statistiques sur les effectifs dans le document ne permet pas de faire un lien avec la filière choisie par l'étudiant.

Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES

Pour la filière Médecine, le document indique un taux de plus de 71°% d'inscrits au concours filière Médecine avec un taux d'inscrits uniquement à la filière de 23°% concernant majoritairement des étudiants primant (93°%). Le taux de réussite à la filière par rapport au nombre total d'inscrits à la filière est en moyenne de 13°% sur les années 2011 à 2015, taux légèrement inférieur à la moyenne nationale de près de 19°%.

Pilotage de la PACES

On ne dispose pour l'évaluation que de la liste nominative des enseignants sans aucune information sur le nombre d'heures assurées par chacun, leur discipline respective ou leur responsabilité pédagogique dans le pilotage de la PACES. Il n'est pas possible d'évaluer la pertinence du pilotage de la formation. Le document n'apporte qu'une information minimale sur la constitution des jurys à savoir qu'il est composé d'un enseignant de chaque UE mais sans aucune autre information comme en particulier la part des enseignants de chaque filière à ce jury, ou qui en est le président. Une évaluation des enseignements est réalisée par les étudiants de PACES mais le document ne donne aucun résultat de cette évaluation et de son impact sur l'organisation de la formation. Il n'existe ni auto-évaluation, ni conseil de perfectionnement, ce qui est très regrettable et qui explique sans doute la qualité très insuffisante du document fourni et les importantes lacunes qui ont rendu difficile l'évaluation de la formation. Le document ne met pas en valeur les possibles qualités de la formation car les données fournies sont trop lacunaires voire inexistantes dans certaines rubriques.

Analyse des deuxième et troisième années

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La formation fait suite à la PACES et comporte deux années avec enseignements de sciences fondamentales et biocliniques répartis sur quatre semestres en ensemble d'enseignements linéaires, de modules et de stages. Pour chaque enseignement linéaire et module, la répartition équilibrée des cours magistraux et des enseignements dirigés et pratiques est indiquée dans le dossier mais on ne trouve pas d'indications sur les modalités du contrôle des connaissances.

Dès la DFGSM2, l'étudiant réalise des stages cliniques d'initiation aux fonctions hospitalières, accompagnés de stages d'initiation aux techniques de premier secours (AFGSU) et de gestion des risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC). Des enseignements spécifiques sont également organisés en DFGSM2 et DFGSM3. Un enseignement à la lecture critique d'article (LCA) est dispensé en DFGSM3 en enseignement dirigé. Un enseignement d'anglais est validé en DFGSM3 par un certificat de compétence en langue de l'enseignement supérieur (CLES). Une certification informatique et internet (C2i) niveau 2 « Métiers de la santé » est exigée pendant le deuxième semestre de DFGSM3.

Parallèlement à ces enseignements communs, il est demandé aux étudiants de compléter pour deux ECTS leur formation de manière complémentaire à choisir parmi des UE (dont la liste n'est pas fournie) ou des masters.

Une immersion en milieu professionnel est réalisée de façon obligatoire par les étudiants sous forme de participation à des stages dès la fin de la PACES (stage infirmier) et au cours des années DFGSM2 et 3 (stages cliniques). Les modalités d'évaluation de ces stages d'initiation à la pratique hospitalière et leur encadrement ne sont pas précisées dans le dossier.

A la fin de la formation, l'étudiant sera titulaire d'un diplôme de formation générale en sciences médicales, ayant validé 180 ECTS dont 60 en PACES et 120 au cours des quatre semestres de DFGSM2 et 3.

La pédagogie est basée sur des cours magistraux et de l'enseignement pratique. Il n'est pas fait mention dans le document de l'utilisation de pédagogies innovantes comme la simulation. Les objectifs de chaque ensemble pédagogique sont bien décrits et cohérents.

La formation propose à certains de ses étudiants la possibilité d'intégrer soit l'école de l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) soit un double cursus « Médecine-sciences ».

Les étudiants sont sélectionnés sur dossier et par entretien. Le nombre d'étudiants concernés est d'une dizaine environ, qui pourront intégrer précocement un environnement scientifique dans un laboratoire de recherche.

Dispositifs d'aide à la réussite

Le dossier n'apporte aucun renseignement sur d'éventuels dispositifs d'aide à la réussite. Il est fait mention uniquement du tutorat de PACES. A noter cependant une ouverture à l'international concernant cinq étudiants de DFGSM3. Aucune information n'est donnée sur la sélection de ces étudiants pour cette mobilité ni sur les modalités et l'évaluation des échanges réalisés.

Pilotage de la formation

Le document fourni n'apporte aucun renseignement sur le pilotage de la formation. Aucune précision n'est apportée dans le document sur la constitution des équipes pédagogiques. Il n'y a pas de Conseil de perfectionnement. Une évaluation des enseignements est réalisée par les étudiants depuis 2003. Les résultats sont transmis à la commission d'enseignement et au département de pédagogie. Les coordonnateurs d'enseignement doivent proposer des mesures d'amélioration et un suivi pluriannuel des résultats est assuré. Ce dispositif semble intéressant dans le cadre de l'autoévaluation mais nous ne disposons d'aucune analyse concrète de son efficacité dans l'amélioration de la formation, notamment depuis la réforme des études.

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Selon les années, de 255 à 312 étudiants ont été admis en DFGSM2. 86% de ces étudiants sont admis en DFGSM3. De 11 à 14 étudiants ne valident pas le DFGSM à l'issue de la DFGSM3. Le document n'apporte pas d'information sur le devenir de ces étudiants, ni sur d'éventuelles réorientations ou abandon d'études. Les étudiants de la formation sont recrutés principalement par la PACES. Cependant, un dispositif a été mis en place permettant l'intégration dans une formation santé directement en DFG2 sans passer le concours PACES des étudiants de deuxième année de licence de *Sciences de la vie* de l'université de Strasbourg. Cette passerelle d'excellence doit permettre à 15 étudiants d'intégrer DFGSM2 à la rentrée 2016. La sélection se fait sur dossier et sur entretien. Le document n'apporte aucune autre information sur ce dispositif, sans doute en raison de sa mise en place très récente. Le document ne décrit aucun dispositif de suivi des étudiants en difficulté, pourtant recommandé à cette étape des études.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

Pour la PACES

- Autoévaluation des lycéens avant l'inscription en PACES.

Pour les deuxième et troisième années

- Possibilité de double-cursus « Médecine-sciences » et Ecole de l'INSERM.
- Passerelle d'excellence permettant le passage direct d'étudiants de licence *Sciences de la vie* en DFGSM2.

Points faibles :

Pour les deuxième et troisième années

- Dossier lacunaire interdisant une évaluation correcte de la formation avec en particulier des données factuelles sans aucune analyse.
- Absence de précision sur les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des étudiants.
- Absence de dispositif d'aide aux étudiants en difficulté et de suivi des étudiants.
- Pas de Conseil de perfectionnement ni d'autoévaluation.

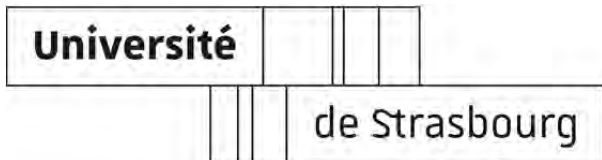
Avis global et recommandations :

L'évaluation de cette formation, qui semble cependant répondre à ses objectifs pédagogiques, est très difficile à réaliser car desservie par un dossier de mauvaise qualité. En effet, le document fourni correspond à un document type livret d'étudiant n'apportant que des renseignements destinés aux étudiants et des données factuelles sans analyse. Il n'apporte, dans aucune rubrique demandée d'instruire, les éléments de réflexion sur la pertinence des choix pris par la formation pour atteindre ses objectifs.

De nombreuses informations demandées sont manquantes, en particulier sur les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des étudiants pour leur passage en deuxième cycle des études de médecine ainsi que sur le suivi des étudiants en difficultés pourtant nécessaire à cette étape des études.

On recommande très fortement la mise en place d'un Conseil de perfectionnement et d'un processus d'autoévaluation pour répondre à ces besoins en s'appuyant sur l'aide de l'université pour fournir les outils de ce pilotage.

Observations de l'établissement



Diplôme de formation générale (DFG)
en Sciences médicales

Observations relatives à l'évaluation par le
Haut conseil de l'évaluation de la recherche et
de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Michel DENEKEN
Président

Strasbourg, le 7/06/2017

Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr